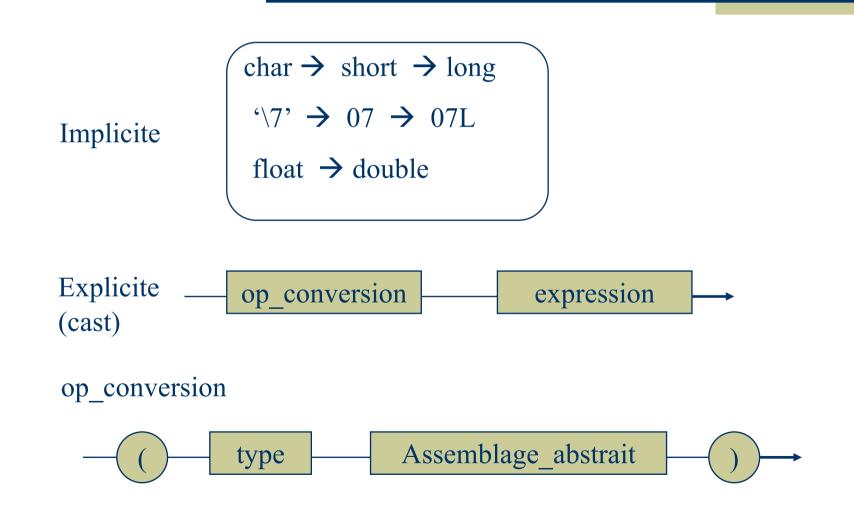
Conversions entre types « compatibles »



Conversions Règle de conversion implicite

- Convertir les éléments de la partie droite d'une expression d'affectation dans le type de la variable ou de la constante le plus riche
- Faire les opérations de calcul dans ce type
- Puis convertir le résultat dans le type de la variable affectée (partie gauche de l'affectation)

Conversions notion de richesse d'un type

- 1. si l'un des deux opérandes est du type **long double** alors le calcul doit être fait dans le type **long double**
- 2. sinon, si l'un des deux opérandes est du type **double** alors le calcul doit être fait dans le type **double**
- 3. sinon, si l'un des deux opérandes est du type **float** alors le calcul doit être fait dans le type **float**
- 4. sinon, appliquer la règle de promotion en entier, puis :
 - 1. si l'un des deux opérandes est du type **unsigned long int** alors le calcul doit être fait dans ce type
 - 2. si l'un des deux opérandes est du type **long int** alors le calcul doit être fait dans le type **long int**
 - 3. si l'un des deux opérandes est du type **unsigned int** alors le calcul doit être fait dans le type **unsigned int**
 - 4. si l'un des deux opérandes est du type **int** alors le calcul doit être fait dans le type **int**